

Pour une métamorphose des politiques publiques de l'art et de la culture

Spectacle vivant, patrimoine, musées, situations des plasticiens et des auteurs, etc., les politiques publiques de l'art et de la culture s'enfoncent depuis une quinzaine d'années dans une période que le cynisme du politiquement correct qualifierait de turbulences. Force est de constater que ce que tous les acteurs concernés vivent individuellement et collectivement est le produit de l'obsolescence avérée de la plupart de nos schémas de pensée et de nos instruments d'action. C'est *le moment où le vieux meurt et où le neuf hésite à naître* (la *crise* selon Gramsci). Dans ce contexte, toute tentative de replâtrage de l'édifice serait cautère sur jambe de bois. Les défis auxquels il nous faut nous coller sont ceux de l'élaboration collective et solidaire d'une pensée - tout aussi collective et solidaire - des enjeux du temps présent et de notre devenir. Si la question est celle du *combien*, elle est réductrice et mystificatrice. L'urgence est à la relégitimation de la dépense publique. Sachons donc répondre, d'abord et aussi, au *pourquoi*, au *pour qui* et au *comment*.

Nos valeurs de référence ne sont pas en cause, même si des ajustements s'imposent. Il faudrait, par exemple, confronter nos conceptions de l'égalité et de la démocratisation aux problématiques de l'équité et de la démocratie ou à la question de la diversité dont la dimension multiculturelle de nos sociétés est l'une des facettes. Cela demande de *donner du temps au temps*. Mais il nous faut aussi faire face aux réactions de rejet, voire de désespérance, générées par les réalités immédiates et la perception qu'en ont celles et ceux du monde artistique et culturel qui les subissent de plein fouet.

Parce qu'il est la locomotive historique des politiques publiques de l'art et de la culture (tout en occultant trop souvent le rôle déterminant des autres collectivités publiques...) ou parce qu'il se refuse de plus en plus souvent à assumer ses missions de régulation (cf. le conflit de l'intermittence), l'État est accusé d'être le premier responsable du délitement actuel. Il l'est vraisemblablement, mais pour des raisons bien plus complexes que celles évoquées rituellement (désengagement budgétaire, recentrage sur les grandes institutions, logiques de l'*excellence* opposées à celles de l'*exigence* et de la novation, etc.).

Pour comprendre la situation présente, il faut observer que les ministres de la Culture qui se sont succédés depuis le vote des lois de décentralisation (1982-1986) se sont révélés incapables de doter l'État d'un dessein en matière d'art et de culture répondant à cette nouvelle donne politique, institutionnelle et ... artistique. L'État n'a pas pu (n'a pas su) transformer ses principes d'action et ses méthodes pour les mettre au diapason des dynamiques ainsi générées (en témoigne, le sort réservé aux réformes esquissées par Catherine Trautmann et à la réflexion impulsée par Michel Duffour).

Une nouvelle étape du délitement est engagée depuis le printemps dernier. Le jeu des annonces, spectaculaires et innombrables, auquel le président de la République se livre quasi-quotidiennement est un dispositif cohérent et savamment organisé de brouillage de la pensée et d'occultation de l'ampleur de la régression néo-libérale qu'il entend imposer. C'est dans ce contexte qu'il faut aborder la *révision générale des politiques publiques* et, pour l'anecdote, la tragi-comédie des *Entretiens de Valois*.

La future structuration du ministère en trois pôles (patrimoine, création, économie de la culture et démocratisation culturelle) engage un recul sans précédent dans une histoire qui en a connu d'autres. Réunir démocratisation et économie ouvre la voie aux dérives du *mieux disant culturel* qui fait de TF1 la chaîne que l'on sait. Pire (si l'on ose ainsi s'exprimer) : séparer la création de la problématique de sa réception et de la relation à construire avec les couches les plus diversifiées de la population (pour ouvrir une perspective réelle à la démocratisation par une articulation étroite avec la diversité, la démocratie et l'accompagnement des pratiques) régénèrera les choix des années 1958/1960 : la mise à l'écart des dimensions éducatives, le rejet des pratiques des

amateurs et la disqualification de ceux qui en avaient perçu les enjeux, l'isolement fatal pour l'Éducation populaire. Ces décisions ont généré des conflits et une relation de mépris croisé entre des personnes et des professions qui, tout en optant pour des chemins différents, ont en commun l'utopie motrice de la démocratisation. Elles sont, vraisemblablement, la motivation la plus fondée des interrogations actuelles sur l'accomplissement de cet idéal de démocratisation. C'est ce qui rend mystificateurs le manichéisme et la polémique (échec ou réussite de la démocratisation ?). Un brouillage chasse l'autre : après ces débats, la lettre de mission, puis l'audiovisuel public sans publicité, puis la réorganisation de la rue de Valois. Inéluctablement, l'image d'administration de clientèle souvent accolée au ministère sera renforcée. Les DRAC aussi seront les victimes de ce resserrement, au moment où, *a contrario*, elles ont le plus besoin d'appuis conceptuels, de références et de régulations dans leur dialogue stratégique avec les collectivités territoriales et les professionnels. Sont aussi cohérentes avec ce schéma, les dispositions envisagées pour les musées nationaux, alors que l'inaliénabilité des collections vient tout juste d'échapper (pour combien de temps ?) au dogme néo-libéral. Pour autant, son accomplissement ne saurait être différé. À l'État donc de veiller à ce qu'un environnement économique et réglementaire adéquat génère d'abondants profits pour celles des industries culturelles qui sont le mieux à même de les produire. L'indigence et l'inadéquation patente des mesures annoncées en matière d'éducation artistique et culturelle relèvent de cette logique...

La rupture fut un thème central de la campagne présidentielle. C'est avec elle qu'il est urgent de rompre. Une *métamorphose* des politiques publiques de l'art et de la culture s'impose.

L'image de la métamorphose nous vient d'Edgar Morin¹ pour qui *quand un système n'est plus capable de trouver en lui-même les moyens de traiter ses problèmes vitaux, il implose*. La métamorphose rappelle-t-il, c'est le processus d'autodestruction et d'autocréation que vit la chenille, son système nerveux est seul à subsister.

Soyons à la hauteur de cette exigence : il s'agit ni plus ni moins que de réécrire nos référentiels communs et, pour ce faire, d'inventer de nouvelles formes de coopération entre toutes les parties. Co-produire, avec les collectivités publiques et les professionnels, les politiques et leurs déclinaisons en programmes, désigner de façon adaptée à chaque situation et à chaque enjeu une collectivité *chef de file* (tel un *producteur délégué*) pour garantir la cohérence d'ensemble, le respect des engagements pris en commun et coordonner les interventions des uns et des autres. La métamorphose vise donc les structures profondes de nos schémas de pensée, les méthodes et les comportements des acteurs de la décision publique et des professionnels. Ainsi pourra-t-on mettre fin aux pratiques de concurrence entre collectivités publiques ou aux pratiques substitutives qui se développent insidieusement et aux dérives conséquentes (recherche d'image, *court-termisme*). Elles sont, bien souvent, les effets pervers du repli de l'État sur lui-même. Le but : établir de nouveaux équilibres entre tous les acteurs, fonder l'action des collectivités publiques et définir les missions des équipements sur des analyses partagées (et, si nécessaire, contradictoires) des enjeux artistiques et culturels, notamment au niveau des territoires et, au même niveau, lier les enjeux économiques, sociaux, artistiques, culturels, etc.

Face aux destructions annoncées, le législateur doit être garant et acteur de la métamorphose. À la loi d'affirmer que l'art et la culture sont des ambitions nationales conduisant les collectivités publiques à se partager équitablement les responsabilités politiques et les missions qui en découlent. À la loi de refuser le débat-piège des répartitions de compétences qui ont été évités jusqu'ici. À la loi d'écarter aussi les

¹ interventions dans le cadre du festival d'Avignon (juillet 2007) et dans celui du cycle de conférences organisé par le département de Loire-Atlantique avec l'Observatoire des Politiques Culturelles (Nantes, février 2008).

logiques sous-jacentes aux hypothèses avancées par la mission Lambert (spécialiser certaines collectivités) et par le rapport Attali.

À la loi d'affirmer que les politiques publiques de l'art et de la culture et les actions en découlant font l'objet de diagnostics partagés et de co-productions entre collectivités et professionnels, territoire par territoire, domaine par domaine, fonction par fonction. Les financements croisés ont doté notre pays d'un réseau considérable d'équipements et d'acteurs dynamisant la création. Ils doivent être renforcés et re-légitimés par une nouvelle règle du jeu institutionnel. Sachons changer d'époque : tout comme l'activité artistique d'aujourd'hui, la décentralisation politique s'accommode mal de la verticalité d'un État édictant des normes et les imposant de façon plus ou moins contraignante. Elle s'accommode tout aussi mal de son désengagement territorial. Aujourd'hui, l'action publique doit découler de décisions négociées et portées - collectivement et dans la durée - par toutes les collectivités publiques, chacune respectant à la fois ses orientations politiques propres et les missions structurantes issues des lois de décentralisation. Après avoir été prescripteur, puis animateur, l'État doit se faire architecte, maître d'œuvre d'une maîtrise d'ouvrage et d'une volonté collectives.

À la loi d'articuler les deux champs d'action publique évoqués ici :

- les objectifs exigeants assignés aux politiques publiques de l'art : soutenir la création, en garantir la liberté, accorder aux artistes la place qui leur revient dans une société moderne, soucieuse de son imaginaire collectif et des dynamiques individuelles et collectives qui en sont les moteurs,
- la mise en œuvre un service public de la culture simultanément *national* (par des valeurs et des finalités engageant la Nation dans son ensemble, par la définition d'une déontologie et de principes d'action) que *territorialisé*, c'est à dire ancré dans une relation forte à une population (dans sa globalité et dans sa diversité) et dans son rapport au monde.

Tout cela ne va pas de soi au regard de nos racines jacobines et de l'empreinte laissée par les modes d'action auxquels André Malraux a attaché son nom et son prestige. Il faudra enfin associer à cette démarche la définition d'une déontologie et de mesures de régulation en cas de rupture d'engagements pris avec une équipe professionnelle de création ou de diffusion : si la loi ne peut interdire à une collectivité de faire évoluer sa politique (notamment à la suite d'élections), du moins peut-elle imposer des arbitrages, un temps de *cohabitation* (et de préavis) et la recherche de solutions permettant la poursuite de l'activité artistique dans un autre contexte. La relance par la loi du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel inventé par Catherine Trautmann pourrait marquer l'engagement des processus suggérés ici, ainsi que la création d'instances comparables en région (voire à un niveau plus fin).

Réinscrire l'État dans les enjeux de territoire, mettre en œuvre des processus collectifs de décision et de gestion, reconnaître la valeur et la pertinence des parcours artistiques et des productions qui s'attachent à donner sens à ce qui, localement, s'inscrit dans les tensions du monde. Telles sont quelques unes des ambitions que le législateur pourrait assigner à un service public de la culture et à des politiques publiques de l'art répondant aux enjeux contemporains.

Francis Peduzzi²

Jean-Claude Wallach³

² directeur du Channel, Scène nationale de Calais, ancien président du SYNDEAC

³ consultant, ancien délégué national du SYNDEAC.